

3 juin 2019

Fusées de détresse périmées. Une collecte gratuite dans toute la Bretagne



(Le Télégramme/Marina Chélin)

Les fusées de détresse périmées, souvent jetées avec les ordures, sont une plaie pour les centres de traitement des déchets, où ils déclenchent régulièrement des débuts d'incendie. C'est pourquoi la Région et plusieurs partenaires ont mis sur pied une grande collecte gratuite pour éliminer ces stocks dangereux.

« Au minimum un à deux départs de feux par an dans les centres de traitement des ordures ménagères ». Voilà ce qu'engendre le dépôt, au mauvais endroit, de feux de détresse périmés. « On a tendance à en retrouver partout et nous voulons sensibiliser pour éliminer ces stocks », assure Thierry Burlot, vice-président de la Région délégué à l'environnement. Ces dispositifs pyrotechniques, dont les composants sont potentiellement instables dans le temps, doivent être renouvelés tous les trois ans sur les bateaux. Et ils présentent un danger, dès lors qu'ils ne sont pas traités via une filière adaptée.

Une première collecte gratuite avait été organisée en 2017. Elle avait permis de récupérer 23 tonnes de feux à main, fumigènes et fusées parachute. « On n'espère pas battre ce record », souffle Thierry Burlot. Ce dernier annonce que 80 000 € (pour le recyclage de dix tonnes) ont été budgétés par la Région pour cette seconde opération, menée en partenariat avec l'Aper Pyro (association pour une plaisance éco-responsable pour les produits pyrotechniques) et l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Les produits détruits à Pont-de-Buis

Cette collecte devrait intéresser bon nombre de plaisanciers. « L'initiative est extrêmement bien perçue », confirme Thierry Buzulier, de l'association des ports de plaisance de Bretagne. Habituellement, ils doivent s'acquitter d'une écoparticipation équivalente à 10 à 20 % du prix des produits à détruire. Classés parmi les explosifs, ceux-ci nécessitent en effet un transport et un traitement spécifique. Jusqu'à présent, il était effectué dans le Sud de la France. Il le sera désormais à Pont-de-Buis (29), chez Livbag, société spécialisée dans la fabrication de générateurs de gaz pour airbags. Seul le métal des feux de détresse sera récupéré, le reste sera entièrement brûlé. Une solution locale dont se réjouit Thierry Burlot, ainsi que l'entreprise finistérienne qui voit là « une opportunité de diversifier ses activités ».

Environ 130 magasins d'accastillage dans l'ensemble de la région participeront à ce grand déstockage. Ils disposent de contenants permettant d'entreposer les produits périmés, qui seront enlevés dans les plus brefs délais. Dans le Finistère, l'opération est en cours depuis ce lundi et se poursuit jusqu'à dimanche 9 juin. Dans le Morbihan, elle aura lieu du 24 au 30 juin ; et, en Ille-et-Vilaine et Côtes d'Armor, du 16 au 22 septembre. En dehors de ces dates, les feux de détresse périmés seront repris par les magasins d'accastillage. Et ce, dans le cadre du « un pour un », c'est-à-dire un produit repris contre un produit acheté.